



REGLEMENT DU CONCOURS DE CHANT

« IGNY EN'VOIX 2018 »

Merci de prendre connaissance impérativement de ce document

L'association Centre Harmonis, l'écoute et la voix organise un concours de chant intitulé :

« IGNY EN'VOIX »

1. Le concours est ouvert aux interprètes de **Reprise** en solo.
2. Il n'y a aucune limite d'âge maximum, ni d'âge minimum pour s'inscrire au concours.
3. Ce concours est ouvert à l'international.
4. Les candidats peuvent chanter dans la langue de leur choix
5. Tous les styles musicaux sont autorisés
6. Il y a deux catégories prévues Kids -14 ans et Ados/ Adultes dès 15 ans révolus (fêtés au jour du concours, soit le 12 mai 2018).
7. La demi-Finale et la Finale se dérouleront le samedi 12 mai 2018, à l'auditorium du Centre Culturel Isadora Duncan, Place Stalingrad 91430 IGNY
8. Le concours se déroule en 4 étapes : les sélections par lien vidéo, validation par le comité du concours et l'inscription du candidat à la demi-finale.
9. Les frais d'inscription doivent être acquittés sur le site billet web, ce qui déclenchera l'envoi de la fiche d'inscription qui devra être renvoyée dûment remplie avec tous les éléments uniquement sur cette adresse mail : demi-finale-concoursignyenvoix@centre-harmonis.com, **l'inscription au concours se fait impérativement et uniquement par mail.**
10. Les droits d'inscription sont fixés à 30 € par participant
11. L'inscription ne sera validée que si le règlement des droits a été effectué et encaissé et tous les documents remplis, accompagnés de toutes les pièces justificatives (Carte d'identité du candidat et d'un parent s'il est mineur).
12. Les candidats passeront la demi-finale sur scène, elle ne sera pas publique, seules 2 accompagnateurs par candidats pourront y assister (2 places non payantes).
13. Le règlement des droits d'inscription est uniquement possible par CB sur le site

billetweb : <https://www.billetweb.fr/frais-dinscription-a-la-demi-finale-du-concours-igny-envois>

14. Les candidats dont l'inscription est validée recevront un e-mail avec une confirmation d'inscription puis un autre mail plus tard afin de fixer leur horaire de passage à la demi-finale.
15. Pour la demi-finale, les participants choisissent une chanson pour un passage d'une durée maximum de 3 minutes. Celle-ci doit absolument être une reprise. Le Jury pourra au bout de 2 minutes arrêter délibérément l'artiste si la prestation s'avère suffisante.
16. **Le jury délibère à l'issue de la demi-finale et affichera le nom des candidats à 20h le samedi 12 mai 2018. sur les panneaux extérieurs .**
17. **Les candidats sélectionnés pour la finale devront se rendre disponible le Samedi 12 Mai 2018 dès 20h15 à l'auditorium du Centre Culturel Isadora Duncan, Place Stalingrad 91430 IGNY.**
18. La finale sera ouverte au public. Il est fortement conseillé de réserver ses places au préalable car le nombre de place est limité, un contingent de place sera alloué pour les familles des finalistes
19. Une autorisation de participation pour les mineurs sera à remplir par les parents, document à remplir dans la fiche d'inscription. Les mineurs devront être accompagnés par un parent, un tuteur légal, ou personne majeure lors du concours. Si cela n'est pas le cas le candidat ne pourra pas participer au concours.
20. Tous les candidats devront signer une autorisation de droit à l'image et droit sonore figurant dans la fiche d'inscription. Le but étant de pouvoir diffuser des images sonores de promotion du concours tout en respectant l'intégrité et l'image des candidats.
21. Le candidat doit se présenter à l'heure au rendez-vous fixé, faute de quoi les organisateurs se donnent le droit d'éliminer le candidat sans remboursement de ses droits d'inscription.
22. Les sélections se font sur bande musicale (PBO) ou accompagné au maximum d'une guitare, Il y aura aussi un piano sur place.
23. Le chant A CAPPELLA n'est pas autorisé pour la demi-finale et la finale.
24. Il sera demandé à tous les candidats d'envoyer en « wetransfer » ou par mail moins de 10 Mo, les 2 titres interprétés ce jour-là, en indiquant le titre choisi pour chaque épreuve au plus tard le 21 avril 2018. En revanche, chaque candidat devra tout de même se présenter le jour de la demi-finale et de la finale munis d'une clef USB comprenant les bandes musicales.
25. Les candidats finalistes chanteront une chanson complète, différente du titre choisi lors de la demi-finale.

26. Le classement du concours sera communiqué uniquement pour la finale au minimum 2 semaines après le concours sur la page FACEBOOK officielle du concours.
27. Le Jury se compose de spécialistes et de professionnels de la musique et de la chanson.
28. Les décisions du Jury sont sans appel.
29. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le concours si le nombre de participants est insuffisant, ou en cas de force majeure.
30. En cas d'annulation par l'organisateur, les droits d'inscription seront remboursés aux candidats directement par l'organisateur et par l'intermédiaire du site billetweb.
31. Aucun remboursement ne sera effectué au participant qui ne se présenterait pas à la demi-finale (peu importe le motif évoqué).
32. Les frais de trajets et de séjour sont à la charge des candidats.
33. Les organisateurs se réservent le droit de refuser une participation ou un passage sur scène s'ils jugent que l'état d'un candidat n'est pas acceptable.
34. La date limite des inscriptions est fixée au 15 avril 2018 sauf si le concours affiche complet avant cette date, ou s'il manque des candidats dans chaque catégorie.
35. Il n'y aura pas de buvette le jour du concours, il y a des commerçants sur la place Stalingrad, nos sponsors : le restaurant « Asian Thai » qui a une terrasse à proximité, et qui sera ouvert pour l'apéritif et pour les pauses repas, le carrefour express, la boulangerie Tetrel pour les sandwiches et les boissons...
36. Les places pour la finale sont en vente au prix 10€ (dans la limite des places disponibles) sur : <https://www.billetweb.fr/concours-de-chant-igny-envoi>, Nous vous conseillons de réserver à l'avance mais un contingent de place sera alloué pour les accompagnateurs des finalistes.
37. Il est fortement conseillé de prendre ses « 2 invitations demi-finale non publique », au moment où vous payez votre inscription, mais il vous sera toutefois possible de les prendre sur le site, munis du même mot de passe utilisé lors de l'inscription
38. Si ce règlement venait à être modifié, l'organisateur enverrait à tous les candidats la mise à jour du règlement complet.

Logement sur place : Nous vous confirmons un tarif négocié à 30 euros pour une chambre 1 ou 2 personnes à L'hôtel 1 ère classe à Igny, ainsi qu'un tarif négocié à 55 € au lieu de 72 € auprès l'hôtel/résidence Tulipe inn *** pour les personnes qui souhaiteraient un confort plus important. Tarifs valables pour les candidats et les familles qui souhaiteraient dormir sur place la veille ou le jour du concours, il suffit de les appeler et de leur dire que vous venez pour le concours et ils vous feront le tarif.

Signature du candidat ou d'un responsable légal de l'enfant